ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Construction

Question écrite n° 7146

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme de lui preciser l'etat actuel de mise en place par ses services des nouvelles statistiques relatives aux constructions de logements dans le cadre du systeme Siclone, selon une double date : la « date de prise en compte qui repere l'enregistrement de l'evenement » et la « date reelle, celle a laquelle s'est produit l'evenement ». (La lettre de la direction des affaires economiques et internationales, no 13, septembre 1993.) Ces nouvelles dispositions devraient permettre de mieux apprecier l'evolution de la construction des logements en France. Il lui demande donc les perspectives de publication de ces statistiques, notamment pour les annees 1991 et 1992.

Texte de la réponse

La diffusion de donnees statistiques relatives a la construction de logements et locaux neufs a fait l'objet d'un effort particulier au cours de ces derniers mois. Outre la publication mensuelle des resultats collectes par les services du ministere, connue sous le nom de « statistiques en date de prise en compte », la direction des affaires economiques et internationales (DAEI) a entrepris de publier annuellement des resultats statistiques dits « en date reelle », prenant en compte la date effective a laquelle le permis de construire est delivre ou le chantier commence. Afin de preciser la nature des difficultes que souleve un tel exercice et l'origine des delais que requiert l'elaboration des statistiques en date reelle, la DAEI a elabore une note methodologique parue la deuxieme quinzaine du mois de novembre dans la collection Notes vertes economiques de la Documentation francaise. Chaque annee sera effectuee une mise a jour de ces donnees au fur et a mesure que les informations portant sur les annees plus recentes seront disponibles. Il est de fait que les delais d'obtention de tels chiffrages sont de l'ordre d'un an pour les autorisations de construire et de deux ans pour les ouvertures de chantier. Au printemps 1994 seront donc disponibles des estimations relatives aux annees 1992 pour les autorisations de construire et 1991 pour les mises en chantier, l'ensemble des chiffrages relatifs a 1992 ne sera publie qu'en 1995.

Données clés

Auteur : M. Deprez Léonce
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7146
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3623
Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 62